



Compte-Rendu du Conseil Municipal du Mardi 4 avril 2023

Le Conseil Municipal de Oizé (Sarthe) s'est réuni en séance ordinaire le mardi 4 avril 2023, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Le Maire, Jean-Claude BOIZIAU

Date de convocation : 28 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents :

M. BOIZIAU Jean-Claude, M. LELARGE Emmanuel, Mme PAUMARD Fabienne, M. GARNAVAULT Julien, Mme NOJAC Véronique, M. LECOMTE Jean-Luc, Mme PLESSIS Josiane, M. FERRÉ Emmanuel (arrivé à 18h52), Mme TERRIEN Judith, Mme AUBER-THIEFAINE Sonia, M. LE MAZIER Benjamin, Mme LAUTRU Mathilde, M. BOUSSARD Emilien (arrivé à 19h)

Procurations : Mme RENARD Charlie à Mme NOJAC Véronique

Absent :

Secrétaire : Mme PAUMARD Fabienne

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du mardi 7 février 2023

1. **Délibération fixant les taux d'imposition**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, il précise que chaque commune doit repartir du taux de référence pour délibérer sur un maintien, une baisse ou une hausse du taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 41,70%
 - Taxe foncière non bâti : 44,97%
 - Taxe habitation : 16.32%

2. **Délibération autorisant des mouvements de crédits de chapitre à chapitre**

La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2023, pour le budget principal de la commune, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 67 788.90 € pour la section de fonctionnement et 40 524.54 € pour la section d'investissement et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

3. Délibération approuvant le budget primitif général 2023

Monsieur le Maire propose au vote le budget primitif de la commune en totalité à 2 707 687.08€ soit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 360 844 .19€
- Pour la section d'investissement : 1 346 842.89 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget des investissements.

4. Délibération approuvant le budget primitif eau potable 2023

Monsieur le Maire propose au vote le budget primitif de la commune en totalité à 296 670.89€ soit :

- Pour la section de fonctionnement : 183 909.67€
- Pour la section d'investissement : 112 761.22€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget des investissements

5. Délibération approuvant le budget primitif assainissement 2023

Monsieur le Maire propose au vote le budget primitif de la commune en totalité à 266 992.34€ soit :

- Pour la section de fonctionnement : 97 519.47€
- Pour la section d'investissement : 169 472.87€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote le budget des investissements

6. Questions diverses

Monsieur Julien GARNAVAULT indique que les élèves de la classe de madame LOOTEN prendront en charge la lecture des morts pour la France.

Il n'est pas prévu de déplacement au cimetière.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie à la salle des fêtes.

Emmanuel LELARGE fait un point sur les travaux en cours et projets en cours :

- Déviation des eaux pluviales
- Extension du local technique :
 - 2 changements ont été faits par rapport au projet initial : porte et suppression d'une cloison.
 - La sous-couche est faite
 - Le raillage du plafond est fait
 - La chappe est coulée
 - La peinture est à terminer
- Intervention pour réparer un chemin à l'Aiguillé et la Palue
- Devis voirie pour la route de Guécélard RD32 en direction de la station fruitière « Maison Leroy » et secteur des dolmens Mère-Fille sont en cours, les premiers chiffrages sont arrivés.
- Terrain de foot :
 - Reprise de la semence du gazon suite à l'orage
 - Mise en service de l'électricité faite vendredi 31 mars
 - Des essais arrosage et éclairage sont prévus
- Emilien BOUSSARD et Julien GARNAVAULT présentent une vidéo « La Fresque du Climat ». Emilien propose au conseil municipal de participer à un atelier collectif d'une durée de 3h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,
Fabienne PAUMARD

Le Maire,
Jean-Claude BOIZIAU